M-366 A

19 octobre 2005

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la motion de Mmes Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 24 juin 2003, intitulée: «Branchons le décodeur pour les séances du Conseil municipal retransmises sur TV Léman bleu!»

Rapporteur: M. Olivier Norer.

La rapporteuse initialement désignée, Mme Caroline Schum, ayant quitté le Conseil municipal aux regrets de ses collègues, le présent rapport a été repris le 12 septembre 2005 par le soussigné. L'objet a été envoyé à la commission de l'informatique et de la communication le 24 juin 2003.

La commission, réunie sous les présidences successives de MM. René Winet et Christian Zaugg, s'est ainsi plongée sur le sujet lors de six séances, les 17 novembre et 8 décembre 2003, les 26 janvier, 29 mars, 4 octobre et 8 novembre 2004. Les notes de séances ont été prises par Mme Julie de Dardel, MM. Christophe Vuilleumier et Patrick Nicollier. Que tous cinq en soient remerciés!

Préambule

La commission de l'informatique et de la communication a débattu de la motion pendant des temps difficiles pour Léman bleu. Une période qui a vu défiler plusieurs rédacteurs et directeurs à sa tête. Les travaux de la commission en ont été compliqués et ralentis. Les péripéties du printemps 2005 sur l'avenir de la chaîne, la participation de la Ville de Genève ainsi que le choix du partenaire commercial ont quelque peu occulté la question de la motion M-366.

Depuis le vote de la commission, le 8 novembre 2004, la situation a légèrement changé. L'objet débattu ainsi que le nom de l'intervenant figurent désormais au bas de l'écran lors de la retransmission télévisée par Léman bleu de la seconde heure des séances du Conseil municipal.

Rappel de la motion

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre rapidement les dispositions nécessaires (financières et techniques) pour doter les retransmissions

des séances plénières du Conseil municipal de commentaires écrits (à l'écran) propres à renseigner les téléspectateurs avant, pendant et après les sessions sur les enjeux en cause et leurs prémisses procédurales méconnues.

Séance du 17 novembre 2003

Audition des motionnaires, représentés par M. Pierre Maudet

Présentation

M. Maudet rappelle que le Conseil municipal et, notamment, le Parti socialiste avaient souhaité dès le départ que Léman bleu soit un outil pour la démocratisation de son travail, un souhait réaffirmé en 2002. Il rappelle encore l'importance de ce média et son impact sur les citoyens, qui se plaignent de mal comprendre les débats.

Il évoque la motion M-63 des démocrates-chrétiens qui demandait que les séances du Conseil municipal soient accessibles aux malentendants. Il termine en remarquant que la problématique relève donc de l'amélioration de la compréhension des séances pour les citoyens lambda.

Il remarque que commenter par écrit les débats demeure l'une des pistes qui ont été citées. Cette solution se base sur des expériences étrangères, plus particulièrement françaises. Il précise que se pose également la question de l'objectivité et du rapprochement avec le site internet de la Ville.

Questions-réponses

Un commissaire libéral demande ce qui se fait à l'étranger.

M. Maudet: Un land allemand utilise une sorte de télétexte. Il ajoute que, le plus souvent, les débats parlementaires sont précédés par des explications qui viennent éclaircir les problématiques.

Un commissaire démocrate-chrétien pense que les téléspectateurs ont connaissance des sujets débattus lorsque ces derniers sont traités à plusieurs reprises. Il ajoute qu'il serait peut-être possible d'inviter les chefs de groupe afin de donner plus d'explications. Il craint cependant que ce type de débat soit très politisé.

M. Maudet: C'est déjà le cas. La proposition n'a de sens que si des échanges ont lieu. Ce sont les personnes de la rue qui demandent à avoir plus d'explications, au-delà même de l'idiome propre au Conseil municipal. C'est d'ailleurs

une question que M. Juon avait posée en demandant d'inscrire les sujets traités dans les bandeaux télévisés *(n.d.r.: questions écrites QE-66 et QE-113, réponse du 26 novembre 2003 du Conseil administratif à cette dernière en annexe 1).*

Le commissaire démocrate-chrétien se demande s'il serait possible d'imaginer une voix off qui ressortirait les enjeux de l'ordre du jour.

Un commissaire radical rappelle alors l'existence d'un télétexte sur Léman bleu qui n'est jamais mis à jour. Il se demande si cet outil ne pourrait pas intégrer ce qui est demandé dans la motion.

Un commissaire socialiste prend la parole et salue cette motion. Il se demande alors s'il serait possible de demander à Léman bleu de faire des gros plans sur les sites concernés par les débats.

M. Maudet: Il y a une démarche similaire pour les questions d'aménagement et cette remarque entre dans le débat.

Un commissaire du Parti du travail remarque que l'Etat devrait participer à ce projet. Il rappelle cependant que les caméras utilisées pour le moment ne sont pas faites pour ce genre d'exercice.

Un commissaire libéral craint que cette motion, qu'il salue également, ne finisse dans un tiroir par manque de précisions. Il propose de la chiffrer.

M. Maudet: Trop d'ambition tue l'ambition! Cette motion devait lancer le débat dans cette commission. Les moyens doivent évidemment être définis. En outre, la salle des délibérations appartient au Grand Conseil, et ce dernier ainsi que Léman bleu doivent se prononcer sur la question.

Un autre commissaire socialiste pense qu'il faut se concentrer sur les possibilités techniques avant d'évoquer d'autres choses. Il remarque que l'utilisation du télétexte pourrait être plus poussée. Il ajoute que c'est une solution qui n'oblige pas le Conseil municipal à collaborer avec le Grand Conseil, une collaboration qui risquerait d'être difficile.

Un autre commissaire libéral rappelle qu'un certain nombre de personnes ne reçoivent pas Léman bleu.

M. Maudet: C'est le cas et la Ville est partie prenante dans le conseil de Léman bleu.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre (UDC) se demande s'il n'est pas possible de s'autodiscipliner et de parler clairement pendant les séances plénières.

M. Maudet: Cette solution a déjà été tentée, en pure perte. Il pense que la réflexion du commissaire socialiste est juste et que sa mise en pratique sera peu onéreuse.

Un commissaire des Verts demande si un accord existe entre le Conseil municipal et Léman bleu.

M. Maudet: Cette chaîne a été créée sur une impulsion de la Ville et, dès son origine, il était question de retransmettre les séances ordinaires. La Ville versait en outre une subvention annuelle de 300 000 francs qui a baissé à 275 000 francs. Cette aide devrait encore diminuer. 022 Télégenève est représentée à Léman bleu.

Un commissaire libéral pense qu'une amélioration passera par une préparation des conseillers municipaux, via des présentations de type Powerpoint, ce qui demeure impossible pour le moment. Il ajoute qu'il y a une différence de moyens entre ce qui est proposé aux spectateurs et ce qui est offert aux acteurs.

M. Maudet: Les spectateurs doivent comprendre de quoi il retourne. Tous les sujets ne méritent pas de trop amples explications et seuls les points importants de l'ordre du jour doivent être ciblés. Un rapport de cette commission demandait que les films concernant l'aménagement du territoire puissent être projetés, ce qui n'a malheureusement pas été possible.

Un commissaire socialiste demande s'il a déjà eu des contacts avec Léman bleu.

M. Maudet: Non.

Le même commissaire socialiste explique ensuite que les décisions prises en séance doivent être validées par le texte, car les images ne peuvent pas être légalement enregistrées dans le *Mémorial*.

Discussions

Un commissaire de l'AdG/SI déclare alors qu'il serait intéressant d'entendre Léman bleu avant de partir sur de trop grandes considérations. Il faut savoir ce qui est techniquement possible.

Un commissaire libéral suggère, quant à lui, de s'imprégner des exemples étrangers. Il évoque par exemple les USA, qui n'ont pas développé de système à cet égard. Il remarque par contre que la langue des malentendants est utilisée en France.

Un commissaire radical répond que la motion M-63 qui concerne les malentendants est dans un tiroir, car le prompteur est trop onéreux.

Un commissaire de l'UDC pense que la motion M-366 qui est proposée est intéressante et qu'il faudrait se renseigner plus avant.

Un autre commissaire libéral propose d'entendre également un journaliste. Il se demande par ailleurs comment se déroulent les débats des séances de l'ONU.

A la demande d'un commissaire radical et avec le vote de la commission, les questions écrites de M. Juon (QE-66 et QE-113) seront intégrées dans le rapport *(n.d.r.: par souci de concision, seule la réponse du 26 novembre 2003 du Conseil administratif, reprenant la question écrite de M. Juon, figure en annexe 1 du présent rapport)*.

Séance du 8 décembre 2003

Première audition de M. Albert Knechtli, président de Léman bleu Télévision (au moment de l'audition)

Présentation

M. Knechtli prend la parole et remarque avoir étudié la motion et être en mesure de donner quelques chiffres, sur la base d'un projet qui a été mené avec le Grand Conseil et qui a été abandonné pour des raisons financières. Il mentionne en premier lieu que l'audience du Conseil municipal est meilleure que celle du Grand Conseil. Entre le 14 janvier 2003 et le 6 décembre, la moyenne des téléspectateurs s'est ainsi maintenue en dessus de 22 000 personnes *(annexes 2 et 3)*. Il explique ensuite que le Grand Conseil avait fixé un budget de 70 000 francs pour son projet d'accompagnement des séances, qui s'est révélé toutefois s'élever entre 90 000 et 100 000 francs.

Il ajoute qu'il s'agissait de mettre en lumière les enjeux des objets débattus. Il précise que, lorsque la presse évoque certains sujets avant les séances du Conseil municipal, l'audience se révèle bien meilleure. Il mentionne ensuite que faire surimprimer un libellé à l'écran demande un demi-poste. Il est toutefois possible de déjà inscrire les titres des objets débattus, un travail qui doit toutefois se faire de manière étroite avec le bureau afin d'assurer la coordination. Quant à un commentaire rédactionnel, des moyens plus importants seraient nécessaires. Il ajoute que les téléspectateurs restent en général quelques minutes afin de comprendre de quoi il est question.

Il déclare qu'avec un montant compris dans une fourchette de 50 000 à 100 000 francs il serait possible de mettre en oeuvre quelque chose.

Questions-réponses

Un commissaire radical évoque alors le télétexte de Léman bleu, qui n'a pas été réactualisé depuis des années, et il se demande s'il ne pourrait être amélioré.

M. Knechtli: Le télétexte n'est effectivement plus actualisé depuis deux ans autrement que pour les programmes de la chaîne. Cependant, le déménagement prévu de Télégenève permettra de reprendre cette technologie qui est maintenant ancienne. Ce système sera donc remis à jour l'année prochaine. Toutefois, ce n'est pas si simple, car il est nécessaire de créer des passerelles avec les sites Internet des communes, une démarche qui dépend donc de la bonne volonté d'un certain nombre de personnes et de financements judicieux.

Un commissaire libéral pense qu'il vaudrait mieux supprimer cet outil qui ne fonctionne pas très bien et investir les moyens ailleurs. Il ajoute regretter les interviews de 16 h 45 qui donnaient la parole aux conseillers municipaux. Il demande s'il n'est pas possible de reprendre cette émission. Il demande par ailleurs combien de téléspectateurs suivent Léman bleu en dehors des séances du Conseil municipal.

M. Knechtli: Ce sont près de 30 000 personnes qui suivent en moyenne les émissions. Ce n'est pas tant le nombre de personnes qui pose un problème que les boucles publicitaires qui disparaissent lors de la retransmission des séances plénières, soit une perte de 205 000 francs par an. Ensuite, ces interviews ont été supprimées en raison de problèmes rédactionnels et de moyens. Une équipe indépendante de la rédaction serait donc nécessaire. C'est la rédaction qui décide en fin de compte. Une personne connaissant bien le monde parlementaire et indépendante de la rédaction serait nécessaire.

Un autre commissaire libéral demande si la chaîne ne devait pas être progressivement moins dépendante de la Ville. Il remarque que cette démarche risque au contraire de raffermir cette dépendance.

M. Knechtli: L'Etat a versé 70 000 francs en 2003, un montant très inférieur à l'aide de la Ville. Si l'Etat ne modifie pas son aide, il sera nécessaire de retransmettre les plénums du Grand Conseil en différé afin de diminuer les pertes publicitaires. Ensuite, une nouvelle loi devrait permettre de redistribuer 24 millions de la taxe à 11 ou 13 télévisions de proximité. Léman bleu a demandé d'arrêter l'aide de la Ville à 275 000 francs. C'est un budget minimal tant que la taxe ne sera pas redistribuée. L'audience est plus grande lorsque des émissions culturelles ou sportives sont diffusées. Le sept sur sept sera donc réactualisé jusqu'à ce que la taxe permette de garantir les prestations, lesquelles devront être évidemment en adéquation avec les montants reçus.

Un troisième commissaire libéral remarque qu'il y a trois améliorations possibles: à l'écran ainsi qu'au niveau des communes et des intervenants politiques. Il pense qu'ajouter le titre des motions revues par le bureau serait déjà une mesure intéressante. Il se demande si les votes ne pourraient pas également être mis en lumière. Il évoque ensuite le blanc qui intervient après les interventions et déclare qu'il faudrait peut-être donner aux conseillers municipaux le mode d'emploi pour

mieux passer à la télévision. Il rappelle ensuite que nombreuses sont les personnes qui regrettent de ne pas avoir le téléréseau. Il se demande encore s'il ne faudrait pas solliciter les communes de l'acquérir.

M. Knechtli: Les caméras sont pilotées et il n'y a pas de problème pour le cadrage des conseillers municipaux. Le son est maîtrisé par le bureau du Conseil municipal ou du Grand Conseil. Quant aux communes, elles ont la possibilité d'avoir cette chaîne, mais cela demande d'avoir les antennes correctement dirigées vers l'émetteur du Salève. Près de 12% des gens sont encore obligés d'utiliser les ondes plutôt que le câble. Il y a aussi le projet Voisin-Voisine aux Charmilles qui utilise la fibre optique. Cette technologie étendue à l'ensemble de la ville coûterait à cette dernière entre 40 et 50 millions de francs et 200 millions de francs pour la totalité du canton.

Un commissaire socialiste demande s'il est possible de mettre les plénums *on line* et d'y adjoindre une rubrique explicative.

M. Knechtli: Une expérience sur une transmission à haut débit va être menée aux Charmilles avec les SIG et Télégenève, une diffusion de trois médias: Radio-Lac, la *Tribune* et Léman bleu. Mettre *on line* les plénums pose à nouveau un problème de financement, car ce travail demande un poste à temps plein. Quelle que soit la technologie, les écrans de télévision resteront.

Un commissaire libéral demande s'il peut donner des exemples de chaînes parlementaires qui pourraient inspirer Genève.

M. Knechtli: Le Sénat français et l'Assemblée nationale, par exemple, sont sponsorisées respectivement à hauteur de 11,2 millions et 14 millions d'euros. Même si le résultat est très bon, ces coûts sont exorbitants, même au niveau de la Suisse.

Un commissaire radical remarque qu'il est donc envisageable de faire une proposition entre 50 000 et 100 000 francs. Il demande s'il est possible de la détailler plus avant.

M. Knechtli: Oui. Le projet du Grand Conseil sera ressorti et réactualisé.

Le même commissaire radical demande si le Grand Conseil a d'autres volontés.

M. Knechtli: Le projet avec le Grand Conseil a été mené pendant six mois, mais le parlement a décidé d'en rester à un financement de 70 000 francs. Le projet a ainsi été abandonné après un bref essai.

Un commissaire libéral demande s'il est prêt à revenir avec une proposition chiffrée qui pourrait également servir au Grand Conseil. Il pense qu'un poste entier pourrait dès lors être financé tant par la Ville que par le Canton.

M. Knechtli: Oui. Le Grand Conseil n'a guère conscience des problèmes financiers.

Un commissaire des Verts demande si l'audimat s'améliorerait si les séances étaient redynamisées.

M. Knechtli: Le résultat est excellent. Est-il légalement possible d'adjoindre de la publicité aux débats parlementaires? Il faut surtout rendre service aux 22 000 téléspectateurs et non pas augmenter leur nombre. La hausse de l'audimat est toujours due à une médiatisation préalable.

Un autre commissaire libéral demande si de la publicité est diffusée pendant les pauses du Conseil municipal.

M. Knechtli: Non. Il serait difficile de couper les débats par de la publicité.

Un commissaire radical demande si Léman bleu est toujours intéressé à diffuser les séances pour les malentendants. Il pense qu'il serait possible de reprendre une partie de la motion M-63 dans ce nouveau projet.

M. Knechtli: Cela est possible grâce à un prompteur permettant de passer une bande info dans le bas de l'image, notamment pour le journal. Toutefois, sur le plan local le nombre de personnes est limité.

Le même commissaire radical précise qu'il y a 600 personnes intéressées. Il demande ensuite si Léman bleu a acheté un prompteur.

M. Knechtli: Non.

Un commissaire socialiste demande si le nombre de téléspectateurs est en hausse constante depuis le début.

M. Knechtli: Le calcul a été fait systématiquement uniquement pour 2003. Le nombre est à présent stable.

Le même commissaire socialiste demande qui sont les spectateurs.

M. Knechtli: Il n'est pas possible de le savoir, car le calcul se fait selon un échantillonnage de quelques centaines de personnes.

Ensuite, le même commissaire socialiste demande alors pourquoi le président n'a pas son nom inscrit comme les autres conseillers municipaux.

M. Knechtli: J'en prends acte.

Enfin, le commissaire socialiste déclare encore que les bureaux du Conseil municipal et du Grand Conseil souhaitent y remédier.

Un commissaire libéral demande ce qu'il en est du déménagement et du matériel.

M. Knechtli: Cela s'est bien passé. Le matériel, à l'exception du studio de la Praille, commence à être fatigué et il va falloir le renouveler. La question se pose quant au choix du numérique. Deux conseillers administratifs siègent au sein du conseil d'administration et ils se sont déclarés prêts à aider Léman bleu pour son matériel. Il est encore nécessaire de choisir si le renouvellement se fera en une fois ou en deux, les coûts se montant à 180 000 et 132 000 francs. Si le matériel vieillit très vite, les prix diminuent également très rapidement.

Le même commissaire libéral demande si le matériel actuel est adéquat pour les retransmissions.

M. Knechtli: Oui. C'est Télégenève qui avait financé cet équipement et qui a donné ses parts au Conseil d'Etat.

Le même commissaire libéral demande enfin pourquoi la qualité est mauvaise.

M. Knechtli: La perte est au niveau du signal à cause des différents relais. Ce n'est pas une question de caméras. En outre, les deux parlements ne souhaitaient pas que les débats soient gênés par les caméras. Ne faudrait-il pas installer une fibre optique depuis la salle jusqu'à la télévision? Il est en outre inutile d'avoir une grande qualité de définition pour ces caméras.

Un autre commissaire libéral demande où est la régie.

M. Knechtli: A la Praille. Il est possible de venir la visiter.

Un commissaire radical demande s'il serait possible d'y tenir une séance de commission.

M. Knechtli: Oui.

Un commissaire socialiste demande si l'éclairage qui a été augmenté l'a été avec la collaboration de la Chancellerie.

M. Knechtli l'ignore.

Discussions et demande d'auditions

Un commissaire du Parti du travail déclare espérer que cette motion permettra de répondre à la motion en faveur des malentendants.

Un commissaire libéral mentionne quant à lui que les propositions de M. Knechtli sont intéressantes et raisonnables. Il ajoute être très favorable à cette démarche.

Un autre commissaire libéral acquiesce et remarque qu'il serait intéressant d'avoir des statistiques. Il pense que l'audience s'est accrue.

Un commissaire des Verts mentionne également que cette audition était très intéressante et qu'une visite aux studios serait judicieuse.

Le même commissaire libéral déclare ne pas avoir compris la réponse de M. Knechtli quant au conflit d'intérêts entre l'aide apportée par la Ville et l'indépendance que souhaite Léman bleu.

Un commissaire de l'AdG/SI répond qu'il a expliqué que ce projet ferait l'objet d'une prestation payante.

Un commissaire radical propose de tenir la prochaine séance au studio de la Praille.

Un commissaire socialiste pense qu'il serait intéressant de préciser le mandat que la Ville a donné pour les soirées citoyennes.

Un commissaire libéral pense qu'il faut laisser le Conseil administratif s'occuper de la question du financement.

Le président craint que le projet reste dans le tiroir.

Le même commissaire socialiste rappelle qu'un partenariat doit se faire entre la Ville et le Canton et qu'il serait temps que ce dernier participe plus avant au financement de la chaîne.

Un autre commissaire socialiste pense qu'il faudra revenir sur la question après la prochaine séance.

Un commissaire de l'AdG/SI déclare qu'il faut en rester à la motion et ne pas faire d'arrêté.

Un commissaire démocrate-chrétien ajoute qu'il sera nécessaire de définir les demandes et de les limiter.

Un commissaire radical remarque que M. Knechtli reviendra faire une proposition. Il rappelle qu'il était également question de s'occuper du télétexte.

Un commissaire libéral demande s'il serait possible de réaliser encore des auditions, comme celle de la personne s'occupant de la technique.

Un commissaire radical répond que c'est le programmateur qui doit répondre plutôt qu'un technicien. Il ajoute que des spécialistes comme des professionnels de la TSR pourraient également être entendus.

Un commissaire socialiste ajoute que le technicien ne s'occupe que de la manœuvre de la caméra. Il déclare ensuite qu'il faudra se mettre d'accord également sur les informations à donner. Il ne pense pas qu'il faille surcharger les images.

Un autre commissaire libéral déclare que l'idée n'est pas de surcharger l'image mais de capter l'attention des téléspectateurs. Il pense que voir les forces en présence pourrait mettre un peu de suspense.

Le président suggère alors de réentendre M. Knechtli lors de la séance du 26 janvier. Il passe au vote de la date de cette séance, qui est acceptée par 5 oui.

Séance du 26 janvier 2004

Présentation in situ *de Léman bleu Télévision par M. Pascal Schouwey, rédacteur en chef (au moment de l'audition), ainsi que par M. Albert Knechtli, président de Léman bleu Télévision (au moment de l'audition), visite des studios et des installations et seconde audition de M. Albert Knechtli*

Présentation in situ *de Léman bleu Télévision*

M. Schouwey remet un mémoire *(annexes 4-7)* en expliquant qu'il s'agit d'un estimatif réalisé sur la base d'un ordre du jour du Conseil municipal comptant 63 points. Il a ainsi été possible d'évaluer le temps de la saisie des informations, indépendamment des points s'ajoutant à la dernière minute.

Il remarque que des essais ont été menés et que le résultat est bon, bien que la place sur l'écran soit importante. Il déclare toutefois qu'un problème est apparu, celui des séances de 17 h à 19 h, car elles nécessitent un appareillage déjà utilisé par ailleurs. Il serait donc nécessaire d'acquérir un nouvel Inscriber, qui serait déposé à l'Hôtel de Ville.

Il mentionne par ailleurs qu'une information, en parallèle des séances, a également été envisagée, par le biais d'un journaliste qui procéderait à des interviews de rapporteurs. Ce journaliste devrait en l'occurrence consacrer une demi-journée de travail par séance, soit deux journées complètes pour les séances plénières et une demi-journée de saisie. Il précise que ce journaliste assurerait un suivi qui paraît indispensable. Il termine en évoquant les coûts qui s'élèveraient à 17 900 francs par an pour le fonctionnement et 20 000 francs d'investissement pour l'appareillage.

M. Knechtli ajoute que ces explications répondent précisément à la demande qui avait été formulée par la commission lors de la séance du 8 décembre 2003.

Un commissaire de l'AdG/SI demande si ces 20 000 francs concernent cet Inscriber.

M. Knechtli acquiesce.

Le même commissaire de l'AdG/SI remarque alors que les montants sont très corrects.

M. Schouwey ajoute qu'il s'agit en outre d'un appareillage fiable. Il précise qu'il faudra toutefois être scrupuleux dans la saisie des informations qui passeront à la télévision.

Un commissaire libéral demande alors comment il est possible que les commentaires du journaliste soient neutres.

M. Knechtli répond que ce journaliste devra être totalement indépendant de la chaîne.

M. Schouwey ajoute qu'il est nécessaire de trouver une perle rare qui connaisse bien le tissu économique et politique de la cité. Il mentionne en outre que la rédaction entend bien aborder les sujets comme elle le souhaite. Il remarque que la démarche proposée se veut finalement extrêmement pédagogique.

Un commissaire radical intervient et rappelle que la motion demande une simple information, sous la forme d'un encart à l'écran. Il ajoute que la proposition qui est faite concerne également une démarche rédactionnelle.

M. Schouwey répond que ces deux aspects sont proposés car la personne en charge de ces encarts peut également procéder à des interviews.

Un commissaire socialiste prend la parole et se déclare enchanté par les deux volets de cette proposition. Il pense en l'occurrence que le commentaire avisé d'un journaliste est une plus-value importante. Il se demande toutefois si ce journaliste sera rétribué par le Conseil municipal, indépendamment de Léman bleu.

M. Schouwey répond qu'il doit absolument être indépendant. Il explique alors que faire appel à un journaliste professionnel serait une démarche judicieuse, car ces derniers doivent signer une charte des droits et devoirs garantissant leur neutralité.

Le même commissaire socialiste remarque qu'il faudra donc ajouter quelques moyens financiers afin de pouvoir sélectionner la bonne personne.

Un commissaire libéral déclare qu'il est difficile d'imaginer le Conseil municipal rétribuer un journaliste. Il demande ensuite si le Grand Conseil a été approché à cet égard.

M. Knechtli répond que le Grand Conseil a une approche financière moins pragmatique que celle du Conseil municipal.

M. Schouwey ajoute que le Grand Conseil s'intéressera tôt ou tard à cette démarche et qu'il sera toujours possible de le renvoyer au Conseil municipal lorsqu'il s'adressera à Léman bleu.

Un commissaire du Parti du travail demande alors s'il est possible qu'un collaborateur de la Ville se charge du travail de saisie. Une personne est en effet en charge des questions informatiques relatives aux séances du Conseil municipal.

M. Schouwey répond qu'il n'y a pas de problème de compétences mais que l'appareil ne se trouvera pas dans la salle. Cette solution serait évidemment possible pour le travail de saisie en amont.

Un autre commissaire socialiste se demande s'il est vraiment utile de retaper les ordres du jour, qui sont déjà informatisés.

M. Knechtli acquiesce et explique que ressaisir ces textes demande moins de temps que transformer les formats.

Visite des studios et des installations

M. Schouwey *(dans les locaux de la rédaction)* mentionne que le matériel utilisé est léger et que l'option d'une technologie numérique facilite grandement le travail. Si les locaux contiennent un banc de montage traditionnel, le journal quotidien se réalise ainsi grâce au numérique.

M. Schouwey *(dans les locaux de la régie)* explique que quatre personnes œuvrent en régie. En comparaison, la TSR utilise 19 collaborateurs pour le même travail afin d'assurer le journal de 12 h 45. Ces 19 personnes représentent l'intégralité des effectifs de Léman bleu. Il précise que cette économie de personnel est rendue possible grâce, notamment, à l'absence de cadreurs pour le journal.

Seconde audition de M. Albert Knechtli, président de Léman bleu Télévision

M. Knechtli prend la parole et explique que, depuis juin 2003, la chaîne est dirigée par un directoire qui réfléchit à une organisation plus simple et moins onéreuse. Il rappelle que le travail s'effectue avec des créatifs dans une ambiance rendue survoltée par la préparation du journal quotidien. Il est encore envisagé de modérer les tensions entre la rédaction et la direction en mettant plus en avant les ressources humaines. La gestion des relations commerciales doit également être accentuée. Ces différentes tendances ont généré la création d'un poste de secrétaire général, un poste à l'essai tenu depuis le mois de novembre par Mme Portales qui restera en charge jusqu'en avril.

Il affirme alors que des économies budgétaires ont déjà été réalisées en évitant les conflits avec la rédaction. Il rappelle ensuite qu'il avait été envisagé, à la suite du sommet du G8, de réaliser un bulletin d'informations quotidien, sept jours sur sept. Si le conseil d'administration a entériné cette expérience, il se

révèle maintenant impossible de la continuer avec la structure actuelle, qui est trop chère. Il remarque en outre que le Grand Conseil a multiplié ses séances au détriment des boucles publicitaires de la chaîne, entraînant un sérieux manque à gagner pour cette dernière. De fait, ces séances, si elles continuent à ce rythme et sans une aide accrue de l'Etat, risquent d'être diffusées en différé. Il ajoute que la relation avec le Conseil municipal est par contre excellente.

Il rappelle à cet égard qu'il était prévu de diminuer la participation de la Ville et d'augmenter celle de l'Etat, dans la perspective de la loi fédérale qui prévoit des subsides. Ces derniers ne pourront pourtant être acquis que difficilement en raison du bassin de population touché plus important que le seuil de 250 000 personnes prévu par la loi. Il remarque, en conclusion, que l'année 2003 s'est terminée à perte et qu'il n'est pas imaginable de renouveler ce résultat en 2004. C'est pour cette raison que le budget des ressources humaines a été diminué. Pour ce faire, un certain nombre de caméras ont été robotisées afin d'économiser sur les salaires des cadreurs, une économie évaluée à près de 60 000 francs. L'absence d'un directeur permet également de réaliser des économies substantielles.

Il déclare que Léman bleu est à présent sur le fil tout en réussissant à réaliser un journal tout au long de la semaine. Il répète que les sources de revenu de la chaîne demeureront restreintes jusqu'à l'application de la nouvelle loi, d'ici un à deux ans. Il remarque par ailleurs qu'il est également indispensable de renouveler le matériel, un coût qui ne semble pas causer de soucis grâce à l'accueil très favorable du conseil d'administration. Il conclut en déclarant espérer que les négociations menées avec l'Etat de Genève aboutiront et permettront de compenser les 250 000 francs nécessaires pour rééquilibrer le budget.

Questions-réponses

Un commissaire libéral demande qui sont les membres du conseil d'administration.

M. Knechtli: Ce conseil est formé de représentants de la BCGe, de Coditel, de Télégenève, de la Ville de Genève ainsi que des deux investisseurs étrangers qui s'occupaient au préalable de 8 Mont-Blanc.

Un commissaire socialiste se demande si la réalisation des mesures préconisées par la motion aura un effet sur l'audience.

M. Knechtli: L'audience des séances plénières du Conseil municipal s'élevait en 2002 à 20 000 personnes, voire plus lors d'événements particuliers. Il est imaginable d'espérer une audience s'élevant à 25 000 personnes. Ce sont des chiffres énormes par rapport à ce qui se fait à l'étranger. Tout dépend des sujets abordés.

Les débats sur le nouveau musée d'ethnographie ou le budget de la Ville ont ainsi attiré un nombre de téléspectateurs supérieur à la moyenne, puisque c'est près de 30 000 personnes qui ont suivi les débats.

Le même commissaire socialiste demande si les encarts télévisés reprendront les libellés officiels des objets.

M. Knechtli: Le journaliste opérera des synthèses parlantes et efficaces propre à mettre en valeur les objets débattus.

Un commissaire de l'AdG/SI remarque à cet égard que le Conseil municipal pourrait faire un effort et clarifier avec le bureau les titres des objets qui demeurent souvent très hermétiques.

Un autre commissaire libéral acquiesce et remarque que l'audience a de fortes chances d'augmenter.

M. Knechtli: Le sommet du G8 a été un moteur formidable pour les collaborateurs de la chaîne, qui ont réussi à réaliser une dizaine de bulletins d'informations lors de la manifestation. Toutefois, les nouvelles locales sont particulièrement rares le week-end et il semble nécessaire de réfléchir à une nouvelle démarche d'informations. Il pourrait être possible, par exemple, de réaliser des interviews en direct dans les communes mêmes.

Le même commissaire socialiste demande dans combien de temps les mesures proposées, si elles étaient adoptées, pourraient être concrétisées.

M. Knechtli: En deux mois.

Un commissaire radical remarque que, si la démarche politique opte pour un arrêté, il sera alors nécessaire de séparer les deux volets. En l'occurrence, il pense que la rétribution d'un journaliste pourrait être problématique.

M. Knechtli: Il faut résoudre cette problématique par le biais d'un contrat de prestations.

Un commissaire du Parti du travail intervient et déclare qu'une subvention suffirait.

Enfin, le même commissaire socialiste demande encore si l'appareil envisagé appartiendrait à la Ville.

M. Knechtli: C'est un point à définir. Cet investissement devra de toute façon être partagé avec le Grand Conseil.

Un autre commissaire socialiste pense qu'un contrat de prestations serait une formule plus appropriée.

Un commissaire libéral demande qui serait l'employeur du journaliste.

M. Knechtli: Ce serait la Ville qui l'emploierait par le biais de ce contrat de prestations.

Un autre commissaire socialiste demande sur quelle base horaire il sera rétribué.

M. Knechtli: Le tarif a été calculé sur celui des journalistes officiels. Ce point est indiqué dans le mémoire remis en début de séance *(annexes 4-7)*.

Discussions et votes

Un commissaire de l'AdG/SI prend la parole et déclare qu'il sera nécessaire de préciser les invites de la motion et d'évoquer la création d'un éventuel arrêté ainsi que l'établissement d'un contrat de prestations. Il pense que le Conseil administratif donnera suite à ce projet si le Conseil municipal est unanime.

Un commissaire radical rappelle alors que la motion concernant les malentendants, déposée il y a trois ans, avait utilisé le biais de la motion, une motion qui s'est rapidement perdue dans les tiroirs du Conseil administratif. Il pense qu'il serait donc judicieux d'utiliser un outil plus «musclé».

Un commissaire du Parti du travail acquiesce et déclare que cette motion doit absolument aboutir à un projet d'arrêté. Il rappelle par ailleurs que les bandes passantes prévues dans la motion M-63 en faveur des malentendants posaient quelques problèmes, puisque ces derniers ont souvent des problèmes de lecture. Il remarque encore que les projets de lois débattus par le Grand Conseil sont plus hermétiques que les intitulés utilisés par le Conseil municipal. Il pense en définitive que ce projet permettrait d'aboutir également au résultat que la motion en faveur des malentendants laissait espérer. Il ajoute toutefois qu'il serait opportun de préciser les chiffres.

Un commissaire démocrate-chrétien rappelle également que cette motion M-366 est techniquement moins compliquée que celle en faveur des malentendants et surtout moins onéreuse. Elle touche en outre plus de personnes. Il pense donc qu'elle a de grandes chances d'aboutir à un résultat concret.

Un commissaire socialiste déclare alors qu'un arrêté sera plus efficace. Il pense qu'il est nécessaire de donner la mission au Conseil administratif de réaliser un contrat de prestations, cela en collaboration avec le bureau du Conseil municipal.

Un autre commissaire socialiste ajoute que la motion concernant les malentendants prévoyait effectivement une dépense de 64 000 francs par année, indépendamment de l'achat d'un prompteur.

Un commissaire de l'AdG/SI propose au président de prendre langue avec le Secrétariat du Conseil municipal afin d'établir ce projet d'arrêté.

Le président mentionne qu'il est encore nécessaire de se déterminer formellement sur les conclusions à donner à la réflexion.

Un commissaire socialiste demande alors aux motionnaires s'il serait envisageable que la commission reprenne cette motion à son actif.

Le même commissaire radical acquiesce, mais déclare que cela ne sera guère utile si la commission est unanime.

Un commissaire du Parti du travail ajoute en outre que cette motion pourrait être présentée seulement au nom des commissaires et non au nom de la commission.

Le même commissaire radical remarque que la commission devra donc se décider, lors de la prochaine séance, sur un projet d'arrêté qu'il rédigera.

Un commissaire des Verts demande s'il sera possible de revenir sur un débat de fond.

Le président acquiesce.

Un commissaire socialiste mentionne qu'il faut deux projets d'arrêtés, un premier pour le contrat de prestations et un second pour l'investissement à faire pour un Inscriber.

Le président passe alors au vote indicatif de la démarche proposée.

La commission accepte la démarche de deux projets d'arrêtés, un premier pour le contrat de prestations et un second pour l'investissement à faire pour un Inscriber, à l'unanimité des membres présents (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 1 UDC, 2 L, 1 R, 1 DC)

Un autre commissaire socialiste intervient et remarque ne pas avoir compris la réponse de M. Knechtli quant à cet appareil.

Un commissaire de l'AdG/SI répond avoir compris qu'il appartiendrait à la Ville.

Le même commissaire socialiste remarque que c'est absurde. Il pense en outre qu'un seul arrêté contenant une proposition de contrat de prestations englobant l'achat de cet appareil serait plus simple. Il ajoute qu'il est nécessaire de réfléchir à la formule la plus judicieuse.

Un commissaire du Parti du travail mentionne que c'est un investissement et qu'il est obligatoire de le dissocier des frais de fonctionnement.

Le même commissaire de l'AdG/SI rappelle que c'est la Ville qui investit dans cet appareil en suivant les conseils de Léman bleu.

Un commissaire des Verts remarque qu'il existe des moyens de faire passer des frais d'investissement dans des frais de fonctionnement, par le biais, notamment, du leasing, une solution qui serait peut-être plus saine.

Le même commissaire de l'AdG/SI propose de demander à M. Burri quels sont les mécanismes financiers les plus judicieux.

Un commissaire du Parti du travail ajoute que la commission peut décider si cet appareil appartiendra à la Ville ou à Léman bleu.

Séance du 29 mars 2004

Audition de M. Stéphane Santini, directeur de Léman bleu Télévision (au moment de l'audition)

Le président annonce que l'on ne va pas auditionner M. Santini.

Un commissaire libéral se demande si la commission avait d'ailleurs voté son audition.

Le président répond que la commission avait voté celle-ci *(n.d.r.: désolé, pas de traces de ce vote aux procès-verbaux!)*. Il indique qu'il a reçu un téléphone aujourd'hui lui annonçant que M. Santini ne viendrait pas. Il n'y a donc actuellement pas de direction à la tête de Léman bleu Télévision. Il ajoute qu'aucun représentant de la chaîne ne sera présent aujourd'hui.

Discussions et votes

Le président affirme que c'est un dossier qui doit tout de même être traité. Il ajoute qu'il aurait dû présenter un projet d'arrêté, ce qu'il n'a pas fait. Il demande à la commission si elle désire préparer un projet d'arrêté et revenir au plénum avec celui-ci.

Un commissaire socialiste propose que la commission attende qu'il y ait une vraie direction. Il ne pense pas qu'il faille mettre un terme à cette motion aujourd'hui, car ce serait préjudiciable.

Un commissaire libéral s'inquiète. Il se demande s'il y a un «pilote dans l'avion». Il pense qu'il faudrait que la commission s'interroge sur ce qui se passe vraiment au sein de Léman bleu; il se demande même s'il ne serait pas judicieux de faire un audit. Il a appris, par exemple, que des journalistes n'ont pas de contrats de travail, alors qu'ils ont des fiches de salaire chaque mois. Il considère que la situation est catastrophique.

Un commissaire radical propose de différencier le statut actuel de Léman bleu et la motion. Il se demande ce que l'on peut faire avec la motion. Il estime que, tant que la Ville est actionnaire de Léman bleu, la commission peut voter une somme pour satisfaire les gens qui regardent Léman bleu. A son avis, il faut traiter la motion.

Un commissaire du Parti du travail se demande si Léman bleu va encore exister dans quelques semaines. Il aimerait s'assurer que ce crédit sera utilisé par la chaîne, le cas échéant. Il faudrait auditionner M. Muller pour savoir ce qui se passe avec la chaîne. Le vote d'un crédit ne servirait à rien si la télévision venait à disparaître.

Un commissaire des Verts va dans le sens de ses collègues. Il pense qu'il faut attendre. Il constate qu'il est effectivement dommage que la commission ne puisse pas aller plus loin dans la motion, mais il pense qu'il faut attendre quelques mois. Il se demande si l'on peut faire une interpellation sur Léman bleu lors de la séance plénière de la semaine suivante.

Un commissaire démocrate-chrétien est en accord avec ses collègues. Le budget que la commission a établi l'a été sur la base des propos d'un rédacteur en chef, dont les décisions ont été mises en échec par le conseil d'administration. Il faut donc, d'après lui, attendre la prochaine direction pour savoir dans quelle direction elle veut aller et quels sont ses réels besoins.

Un commissaire libéral va «dans le sens général du vent». Il fait remarquer que la motion n'est pas strictement dépendante d'un directeur, mais il pense qu'il est opportun de laisser du temps à la prochaine direction, de sorte qu'elle puisse répondre aux questions de la commission de manière claire.

Un commissaire du Parti du travail se demande si le Conseil administratif va continuer à soutenir Léman bleu ou s'il a l'intention de s'engager avec une autre télévision régionale.

Un commissaire socialiste pense que le conseil d'administration va informer la commission. Il ne pense pas que cela doive faire l'objet d'une motion de la part de la commission; d'après lui, une question orale suffirait.

Un commissaire libéral fait part de son sentiment. S'il s'agit de demander comment va Léman bleu, une question orale suffit. Ce commissaire pense néanmoins que la gestion de cette entreprise n'est pas optimale. Il affirme donc que la commission doit se poser la question de savoir comment elle désire matérialiser sa position vis-à-vis de Léman bleu.

Un autre commissaire socialiste affirme que, a priori, il serait plutôt judicieux de faire confiance au Conseil administratif plutôt que de faire une motion.

Le président désire rester sur la motion M-366. Il pense que, si les commissaires veulent parler de Léman bleu, alors il faut en discuter, mais au point 5 de l'ordre du jour, dans les «divers». Il ne désire pas mélanger les deux points: la motion et Léman bleu.

Le même commissaire socialiste répond que les choses ne sont pas exclusives.

Un commissaire démocrate-chrétien trouve que le vote de cette motion serait grotesque. Il dit que ce serait ridicule de voter un crédit alors que toutes les informations ne sont pas entre les mains de la commission. Il affirme que le Conseil administratif a retenu la subvention parce qu'il a des doutes. Personnellement, il pense que ce n'est pas le rôle de la commission de s'intéresser à la gestion proprement dite de Léman bleu.

Le président propose de suspendre cette motion.

La suspension de la motion M-366 est approuvée à l'unanimité des commissaires présents.

Le président revient sur l'information de la *Tribune de Genève*. Il se demande dans quel sens la commission doit poursuivre ses travaux.

Le même commissaire socialiste propose d'auditionner MM. Muller et Mugny.

Un commissaire du Parti du travail propose aussi d'auditionner MM. Muller et Mugny, car une question orale en séance plénière ne permettra pas d'obtenir une réponse de manière précise. De plus, les questions orales ne se font pas forcément à un moment où tout le monde peut être présent. Il propose de faire une audition avec notes de séance à l'appui, ce qui permettra aussi d'avoir une réponse codifiée.

Un commissaire libéral pense que la commission anticipe un peu les choses. La commission de l'informatique et de la communication n'est, d'après lui, pas là pour gérer Léman bleu. Il pense que les magistrats se posent probablement les mêmes questions que les commissaires et qu'ils ne pourront probablement pas répondre à nos attentes.

Un commissaire de l'UDC est d'accord avec les libéraux. Il estime que, tant qu'il n'y a pas de direction, il serait difficile pour les magistrats de répondre aux questions que se posent les commissaires.

Un commissaire socialiste affirme que l'un des avantages de traiter la motion aurait été de donner un signe fort au Conseil administratif au moment budgétaire pour que celui-ci puisse inclure ces frais quelle que soit la nouvelle direction. Personnellement, il n'a jamais entendu parler de l'éventuelle création d'une autre télévision privée régionale.

Un commissaire des Verts comprend le sentiment du président, mais il maintient que le Conseil administratif est conscient de cette motion. Il voit un avantage à suspendre cet objet dans le fait que la commission pourra auditionner la nouvelle direction.

Un commissaire démocrate-chrétien répond au socialiste. Il dit que M. Chevrolet travaille sur un autre projet de télévision locale depuis quelque temps. Il cherche des fonds et fait des tours de table.

Séance du 4 octobre 2004

Audition de M. Michel Chevrolet, directeur des programmes de Léman bleu (dès mai 2004)

(N.d.r.: L'audition de M. Chevrolet ayant porté tant sur la motion M-366 que sur la proposition PR-346 concernant une subvention en faveur de Léman bleu SA pour l'acquisition de matériel de production et diffusion, il est difficile de distinguer les propos relatifs uniquement à cette motion. Par souci de transparence, l'ensemble des débats est donc retransmis.)

M. Chevrolet distribue le programme de la chaîne *(annexe 8, page de couverture)* et déclare que l'audience est en progression et qu'elle est à présent très bonne. Il rappelle que TV Léman bleu a été créée grâce à un partenariat dans lequel la Ville de Genève a joué un rôle important. Il précise que la chaîne emploie maintenant 20 employés et que des commissions du personnel, du programme et technique, ont été mises sur pied.

Il évoque ensuite le matériel et remarque que son achat était une condition sine qua non à la survie de TV Léman bleu. Il précise qu'il a été miraculeux que ce matériel arrive à temps. Il ajoute que tout n'est pas encore parvenu. Il explique ensuite qu'une partie du matériel précédent était loué pour plus de 10 000 francs par mois et que c'est lui qui a proposé de renouveler le stock sur la base d'une liste – qui a été quelque peu modifiée – que les collaborateurs avaient préparée avant même qu'il ne devienne directeur.

Il remarque ensuite que l'entente avec Télégenève et le Conseil administratif est excellente et que tous les projets ne sont pas encore réalisés. Il mentionne qu'il est évidemment discutable que Télégenève ait tant investi dans TV Léman bleu. Il termine en déclarant que, si l'enveloppe budgétaire a été respectée, la situation financière de la chaîne n'est pas rose, puisqu'il ne lui reste de quoi survivre que pendant quelques mois.

Questions-réponses

Un commissaire de l'UDC demande quel était le taux et les conditions du prêt de Télégenève.

M. Chevrolet: C'est la secrétaire générale qui s'occupe des questions financières avec le conseil d'administration. Toutefois, le taux est de 0% et le prêt est à court terme. Cette somme permet de recapitaliser et de relancer la chaîne.

Un commissaire radical remarque que la demande de matériel pour la télévision Léman bleu était préalable à la nomination de M. Chevrolet. Il se demande si la liste évoquée correspond aux dépenses et aux besoins.

M. Chevrolet: 7000 à 8000 francs de plus ont été dépensés afin de pallier l'usure du câblage. 18 000 francs ont encore été investis dans des caméras de tournage. Les 315 000 francs concernent la régie et le plateau.

Le même commissaire radical demande si le vidéomaton fait partie de ce crédit.

M. Chevrolet: Non.

Le même commissaire radical mentionne ensuite qu'au vu de l'audience actuelle la publicité devrait pouvoir bien fonctionner.

M. Chevrolet: La régie publicitaire a un problème qui génère une situation médiocre. En l'occurrence, il faudrait intégrer une telle régie à la chaîne. Les radios locales ont des recettes publicitaires bien meilleures, raison pour laquelle il faudrait dénoncer le contrat avec cette régie.

Un commissaire socialiste demande combien de personnes regardent Léman bleu.

M. Chevrolet: Il y en avait 20 000 par jour et, à présent, c'est 40 000 personnes qui suivent les programmes. Cependant, l'échantillonnage est trop faible pour être réaliste, puisque seuls 40 foyers constituent la population de l'étude statistique.

Le même commissaire socialiste demande s'il est possible d'obtenir un *business plan.*

M. Chevrolet: Ce document peut être fourni, bien qu'il relève du conseil d'administration. La période d'analyse n'est pas encore terminée.

Un commissaire libéral présente alors ses excuses pour son comportement vindicatif du mois juin. Il explique qu'il était inquiet de voir une telle proposition présentée au Conseil municipal si rapidement, au moment ou Léman bleu sem-

blait faire complètement naufrage. Il demande ensuite si M. Chevrolet a l'impression que de futurs partenaires pourraient s'intéresser à la chaîne lorsque la Ville aura dépensé son dernier franc.

M. Chevrolet: C'est possible. Une télévision locale n'est pas véritablement rentable. Une manne financière pourrait venir de grands groupes à la condition que la Ville de Genève abandonne son monopole.

Le même commissaire libéral demande si les recettes publicitaires seront meilleures une fois que la régie publicitaire sera remaniée.

M. Chevrolet: L'argent public est nécessaire pour faire vivre une télévision locale. La télévision de qualité comme Arte relève systématiquement de fonds publics. Le contrat avec la régie publicitaire a déjà été dénoncé officieusement et il le sera officiellement lors de la prochaine séance du conseil d'administration. Ce dernier a la crainte que cette régie publicitaire fasse faillite. Il rappelle ensuite qu'il est en poste depuis trois mois et qu'il lui faut encore trois mois de plus pour constituer une équipe de vente.

Un commissaire des Verts demande si des démarches ont été faites auprès des autres communes et de l'Etat.

M. Chevrolet: Des contacts ont été entrepris auprès de l'Association des communes genevoises et des communes. Il est apparu qu'un certain nombre de communes devaient encore honorer des factures, un montant d'environ 50 000 francs. Certaines communes ont remboursé plus qu'elles ne devaient. Léman bleu a couvert la fête des vendanges de Russin ou les Fêtes de Genève, par exemple. Ces émissions n'ont rien coûté et il suffit d'avoir un peu d'imagination pour trouver des sponsors.

Le même commissaire des Verts demande quel est le montant global versé par les communes.

M. Chevrolet: Il est nécessaire de distinguer les communes qui ont des réseaux des autres.

Le même commissaire des Verts demande ce qu'il en est du Canton.

M. Chevrolet: Ce dernier a versé 40 000 francs pour l'achat d'une régie, plus 70 000 et 15 000 francs pour l'ordre du jour du Grand Conseil. Le Conseil municipal est pour lui prioritaire, par rapport au Grand Conseil.

Un commissaire socialiste se demande ce qu'il en est des créances postposées, si elles ont été annoncées et ce qu'en dit le juge.

M. Chevrolet: C'est le conseil d'administration qui s'occupe de ces questions.

Le même commissaire socialiste demande ensuite si *GHI* peut préserver la chaîne d'une dérive du type TF1.

M. Chevrolet: Il y a toujours à boire et à manger dans la presse. Cependant, *GHI* est le journal le plus distribué à Genève et Léman bleu a besoin de partenaires. *GHI* joue le jeu de la visibilité.

Le même commissaire socialiste demande encore s'il est possible d'avoir un décompte d'apparitions par parti.

M. Chevrolet: C'est prévu et ce décompte sera réalisé par la rédaction.

Le même commissaire socialiste demande s'il est possible d'obtenir ce décompte.

M. Chevrolet: L'équilibre de temps doit évidemment être respecté ente les partis. Il n'y a aucun problème à cet égard. Les chiffres sont à disposition à Léman bleu.

Un autre commissaire socialiste demande si les entreprises, comme Fleurimont, qui sont évoquées dans les émissions sont des sponsors.

M. Chevrolet: C'est le cas pour certaines d'entre elles. La publicité ne se mêle pas aux émissions d'information. Cinémascop donne des billets ou City Disc offre des disques. Ce sont des moyens vitaux pour dégager de l'argent.

Le même commissaire socialiste demande s'il est possible d'obtenir des vidéos sur les événements culturels genevois que Léman bleu a couverts.

M. Chevrolet: Oui. Le site Internet, qui a été entièrement refait, propose ces vidéos.

Le même commissaire socialiste aimerait obtenir la liste de ces vidéos. Il demande ensuite si les minutes de temps de passage des politiques sont équivalentes à la proportion des partis siégeant dans les conseils.

M. Chevrolet: Il y a des personnes qui créent l'actualité.

Un commissaire des Verts évoque alors la page 12 du programme de la chaîne et demande si la numérologie est une rubrique sponsorisée.

M. Chevrolet: Non. Mais c'est un concept italien qui fonctionne très bien.

Le tour des questions étant achevé, le président propose alors de reprendre le traitement et le vote de la motion M-366 lors d'une prochaine séance, qui pourrait se dérouler dans les locaux de Léman bleu.

Séance du 8 novembre 2004

(N.d.r.: A l'instar de la séance du 4 octobre, les auditions ayant porté tant sur la motion M-366 que sur la proposition PR-346 concernant une subvention en faveur de Léman bleu SA pour l'acquisition de matériel de production et diffusion, il est difficile de distinguer les propos relatifs uniquement à cette motion. Par souci de transparence, l'ensemble des débats est donc retransmis.)

Visite des locaux et présentation du nouveau matériel

M. Chevrolet rappelle que le renouvellement de matériel était essentiel à la continuation des activités de Léman bleu. Il explique qu'il s'agit d'une excellente opération et que les dépenses ont été effectuées au plus près du devis. Ce crédit a permis principalement l'acquisition de nouvelles caméras ainsi que de plusieurs appareils de haute technologie en régie.

Il invite ensuite la commission à visiter les locaux. Il montre tout d'abord la terrasse aménagée et déclare qu'elle a été reliée par câbles afin de pouvoir effectuer des tournages en extérieur. Il guide ensuite la commission dans les différentes pièces des locaux de la chaîne et explique qu'une partie importante du matériel remplacé a pu être réaffectée à de nouvelles tâches. Il mentionne ainsi que les anciens bancs de montage sont désormais utilisés comme outils de production et de travail et que l'ancienne régie, bien que désuète, sert aujourd'hui à la réalisation de petits effets spéciaux.

Il ajoute ensuite qu'à cette heure toute l'équipe de Léman bleu prépare activement l'émission du soir. Des journalistes stagiaires, qui suivent parallèlement les cours du Centre de formation des journalistes à Lausanne, sont chargés de la préparation et de la présentation du téléjournal. Il précise alors qu'un effort particulier a été fait pour l'amélioration de l'équipement du studio du téléjournal, tout en veillant à limiter au minimum les dépenses pour la décoration des deux studios qui s'élèvent à 10 000 francs environ.

Il présente enfin les nouveaux appareils de la régie et explique que ceux-ci permettent notamment la gestion du direct quotidien avec la *Tribune de Genève*, la direction à distance des caméras et une optimisation du son. Il propose enfin que la moitié de la commission le suive sur le plateau afin d'assister au tournage de l'émission *90 minutes chrono* diffusée en direct à 18 h et que l'autre moitié de la commission suive l'émission depuis la régie.

Sur le plateau, il mentionne que l'essentiel du crédit a été consacré à l'acquisition de nouvelles caméras permettant de régler la colorimétrie de chaque appareil, afin d'unifier l'image.

Audition de M. Cédric Tonoli et de M. Laurent Keller, journalistes stagiaires chargés du téléjournal, ainsi que de Mme Alexia Erb, animatrice

Le président demande aux collaborateurs auditionnés comment ils vivent les changements intervenus au sein de la chaîne et s'enquiert du climat de travail après la crise qu'elle a traversée.

Mme Erb répond qu'elle est satisfaite du formidable esprit d'équipe qui anime leur travail et que l'ensemble du personnel souhaite aller de l'avant.

Un commissaire libéral déclare qu'il voudrait poser des questions plus précises sur les rapports de travail. Il rappelle que, lors de la dernière visite de la commission de l'informatique et de la communication, le précédent rédacteur en chef leur avait caché son intention de quitter prochainement la chaîne et que les membres de la commission avaient par conséquent eu le sentiment d'être les dindons de la farce. Il demande ensuite des précisions sur le communiqué de presse qui avait été diffusé par le personnel de Léman bleu lors de la crise.

M. Keller indique qu'il avait cosigné ce document, alors qu'il venait de rejoindre la chaîne. Il rappelle que ce communiqué de presse, qui n'a été repris que timidement par la presse, visait exclusivement M. Knechtli. Ce dernier est finalement resté en fonction à Léman bleu et l'ensemble de l'équipe l'a accepté. Il précise que beaucoup de choses n'allaient pas à cette époque, notamment en matière de communication. Il signale que la situation est nettement meilleure aujourd'hui.

Le même commissaire libéral remarque qu'il est important pour la commission d'entendre le point de vue du personnel. Il rappelle qu'à l'époque les contrats et les conditions-cadres de travail n'étaient pas toujours respectés. Il demande ce qu'il en est aujourd'hui.

M. Keller répond que, en ce qui le concerne, ses conditions de travail sont légales et correctes. Il indique qu'il est possible que certaines personnes aient travaillé bénévolement au sein de la chaîne, mais qu'il s'agit d'une pratique courante dans le métier.

M. Tonoli remercie d'abord la commission de prendre la peine de les écouter. Il rappelle que, durant la crise, le personnel s'est retrouvé très isolé, mais que cette situation a permis de ressouder l'équipe. Il explique que le communiqué de presse témoignait du sentiment de l'équipe de ne pas être entendue. La violence de son contenu répondait à la violence de la nouvelle du licenciement massif du personnel.

Le président demande à M. Tonoli comment il vit la situation actuelle.

M. Tonoli répond que les différentes composantes du personnel se sont beaucoup rapprochées grâce à cette crise et que l'équipe en est sortie renforcée.

Un autre commissaire libéral remarque qu'un certain nombre de contributeurs externes, comme le *GHI*, interviennent sur Léman bleu. Il demande quel est l'état des relations que ces derniers entretiennent avec la chaîne et quel est leur degré d'intégration dans l'équipe.

M. Keller répond qu'une collaboration entre la rédaction du journal et le *GHI* s'est effectivement installée. Il ajoute qu'il est souhaitable que Léman bleu développe des relations avec d'autres journaux locaux. Il remarque que, même s'il existe toujours une certaine course à la nouvelle, Léman bleu ne se met pas en concurrence avec le reste de la presse.

M. Tonoli ajoute que Léman bleu a toujours collaboré avec le reste de la presse, par exemple dans l'émission *Face à la presse* coanimée avec Radio Lac et la *Tribune*. Il remarque que les collaborateurs de Léman bleu ont maintenant le sentiment d'appartenir réellement à la communauté journalistique genevoise.

Le même commissaire libéral réclame des précisions sur le statut de journaliste stagiaire.

M. Tonoli explique que les stagiaires suivent, parallèlement à leur activité à Léman bleu, des cours au Centre de formation de Lausanne et qu'ils bénéficient d'une carte de presse provisoire.

Un commissaire socialiste félicite le personnel pour sa défense pendant la crise et le remercie pour sa franchise actuelle. Il se dit satisfait des améliorations décrites. Il souhaite à présent revenir à la motion M-366.

Le président intervient pour préciser que l'audition du personnel a lieu dans le cadre de la motion M-366, mais que c'est une occasion de poser des questions plus générales.

Le même commissaire socialiste remarque qu'il serait plus indiqué d'interroger le personnel technique au sujet de la motion. Il rappelle que, lors du précédent entretien, on avait indiqué à la commission que l'acquisition d'un appareil supplémentaire était nécessaire. Il se demande si tel est toujours le cas après l'acquisition du nouveau matériel.

Un commissaire des Verts demande aux collaborateurs auditionnés quel est leur état d'esprit quant à l'avenir de la chaîne.

M. Tonoli répond qu'à titre personnel son investissement est intégral, mais qu'il est toujours difficile de faire des pronostics pour l'avenir. Il répète que Léman bleu bénéficie d'un bon programme et que les collaborateurs sont heureux de participer au renouveau de la chaîne.

M. Keller acquiesce.

Le même commissaire des Verts leur demande s'ils se sentent confiants.

M. Tonoli répond par l'affirmative, mais ajoute qu'il n'a pas connaissance de certains éléments dont dépend la survie de la chaîne.

Le même commissaire des Verts demande encore si la communication s'est améliorée depuis l'époque de la crise.

M. Tonoli rétorque qu'il constate une réelle volonté d'améliorer la communication de la part de la direction de la chaîne. Il précise qu'un débriefing a désormais lieu chaque soir après le journal. Il ajoute que ce qui sort de la sphère du journaliste n'est en général pas communiqué.

M. Keller explique que M. Chevrolet est très clair sur les grandes lignes, comme les courbes d'audience ou les grosses demandes de fonds, mais qu'il ne donne pas de détails. Il ajoute que la transparence s'est améliorée.

Un commissaire libéral demande comment sont calculées ces courbes d'audience.

M. Tonoli explique qu'elles sont calculées à partir d'un échantillon de la population genevoise dont l'écoute est mesurée par un boîtier installé à domicile.

Un commissaire libéral fait remarquer qu'il faut un certain recul avant de pouvoir calculer ces taux d'audience. Il demande ensuite aux stagiaires si la télévision locale a un avenir sous la forme actuelle et si cet avenir est, selon eux, plutôt genevois ou romand.

M. Keller affirme que la télévision locale à Genève a sa place. Il ajoute que, lorsque l'on observe la couverture de la TSR, on s'aperçoit qu'il existe un espace pour une couverture sur ce canton qui présente une grande richesse. Il précise qu'une telle télévision de proximité nécessite beaucoup de moyens.

M. Tonoli déclare que l'avenir d'une chaîne locale est tout tracé. Il remarque qu'un grand groupe comme la TSR ne pourra par contre peut-être plus assurer un tel travail de proximité à l'avenir. Il ajoute qu'à titre personnel il n'a aucune envie de travailler à la TSR, qui ne présente pas les avantages d'une petite équipe dynamique comme la leur.

Un commissaire démocrate-chrétien demande si le personnel de Léman bleu a saisi, d'une manière ou d'une autre, le Conseil municipal depuis la crise. Il demande également comment est représenté le personnel.

M. Tonoli répond que le personnel n'a pas entrepris d'autres démarches que le communiqué de presse. Il explique également que toutes les positions ont été systématiquement assumées par tout le personnel.

Le président propose ensuite de revenir au problème plus technique de la motion M-366.

Un commissaire libéral remarque que la retransmission actuelle des séances du Conseil municipal ne semble pas attrayante pour les téléspectateurs et que le but de la motion est de l'améliorer. Il demande aux journalistes quelle serait la forme d'une retransmission idéale.

M. Tonoli répond que beaucoup de gens leur en parlent et se plaignent généralement de la mauvaise qualité de l'image. Il suggère d'améliorer la visibilité des débats, en ajoutant par exemple des bandeaux explicatifs et en faisant intervenir un présentateur pour des rappels. Il ajoute que des interventions depuis la buvette plairaient très certainement aux Genevois et permettraient d'humaniser l'image du Conseil municipal.

M. Keller déclare que ces téléspectateurs sont souvent des personnes impliquées dans les débats ou des intellectuels. Rendre accessible ce programme à d'autres personnes est un challenge à relever.

M. Keller déclare que l'équipe veut se rapprocher des communes et des Genevois.

M. Tonoli remercie la commission et l'invite à suivre les programmes de Léman bleu. Le président rappelle que les téléspectateurs préfèrent suivre les séances du Conseil municipal que celles du Grand Conseil. Il remercie encore les collaborateurs auditionnés pour leur franchise, les pistes d'avenir qu'ils ont évoquées et les éclairages techniques qu'ils ont pu apporter.

Audition de MM. David Charrier, réalisateur et chef d'antenne, et François Annen, réalisateur

M. Charrier prend la parole et signale que les images du Conseil municipal sont tournées à partir de caméras de surveillance, ce qui explique la faible qualité de la transmission. Il serait nécessaire d'améliorer le matériel. Il mentionne que le signal émis depuis le Conseil municipal a été testé et qu'il est excellent, ce qui indique que les parasites viennent de la salle elle-même. Il ajoute que cette dernière ne rend de toute façon pas très bien à l'image.

Le président demande quel matériel serait nécessaire pour améliorer ces retransmissions.

M. Charrier répond qu'une caméra installée sur la table centrale permettrait d'aller chercher des images plus intéressantes. Il déclare également qu'il faudrait installer un micro d'ambiance. Il précise ensuite qu'il accomplit la réalisation directement sur place et qu'il est regrettable qu'il n'y ait pas de liens avec le

titrage effectué dans la régie de Léman bleu. Il serait donc souhaitable de disposer d'une machine Inscriber permettant de surimprimer les noms directement sur place, ce qui impliquerait également qu'une personne supplémentaire effectue cette tâche pendant les débats.

Il signale encore que le Grand Conseil pense également investir afin d'améliorer la retransmission des séances, en installant sur place un petit studio mobile, ainsi qu'une petite régie pouvant intégrer le titrage, dans le but de réaliser une émission citoyenne qui reviendrait sur les débats. Il termine en déclarant que diffuser les débats de manière brute, sans montage ni coupure, comme c'est le cas actuellement, présente aussi un intérêt certain pour les téléspectateurs.

Un commissaire libéral déclare qu'en Allemagne le Bundestag dispose de sa propre télévision avec un lien sur Internet ou le télétexte. Il demande si un tel système serait réalisable.

M. Charrier répond que l'ordre du jour est très souvent modifié en cours de séance et que diffuser les textes dans leur intégralité lui paraît quelque peu indigeste.

Un commissaire socialiste demande un ordre de grandeur financier pour l'acquisition de ce matériel.

M. Charrier indique que l'estimation pour le studio mobile et la petite régie incluant le titrage s'élève à 30 000 voire 40 000 francs. Il précise que ce montant n'inclut pas le travail de la personne derrière ces machines, ni les nouvelles caméras dans la salle.

Le même commissaire socialiste demande s'il est possible d'intégrer des petits reportages sur les lieux de la ville évoqués dans les débats.

M. Charrier répond par l'affirmative, mais précise que cela nécessiterait un travail de manipulation d'archives et de prise d'images, ce qui n'est pas dans les moyens actuels de l'équipe de Léman bleu.

Un commissaire libéral demande ce qu'il en est de l'éclairage.

M. Charrier répond que le mélange de lumière du jour et de lumière artificielle est toujours préjudiciable à l'image, mais que de nouvelles caméras amélioreraient déjà grandement la qualité.

M. Annen précise néanmoins que, dans ce genre de plateau, un meilleur matériel peut aussi révéler des défauts qui ne se remarquaient pas auparavant.

M. Charrier ajoute que des aménagements au niveau de l'éclairage ont déjà été réalisés et que la lumière est suffisante dans la salle.

Un commissaire socialiste revient sur la question de l'Inscriber et propose que les secrétaires du Conseil municipal effectuent des résumés des objets soumis en séances afin de simplifier le travail sur cet appareil.

M. Charrier répond qu'une telle préparation serait insuffisante, car des manipulations techniques sont nécessaires pour mettre en page ces bandeaux.

Discussions et vote

Le président rappelle brièvement la teneur de la motion: il s'agit d'une invite au Conseil administratif à prendre rapidement les dispositions nécessaires pour doter les retransmissions des séances plénières du Conseil municipal de commentaires écrits à l'écran, propres à renseigner les téléspectateurs. Il demande si des amendements sont proposés à ce sujet.

Un commissaire socialiste remarque que l'étude de cette motion avait été suspendue à la suite de la crise. Il déclare qu'un vote est possible lors de cette séance, les perspectives étant désormais beaucoup plus claires. Il ajoute que l'idée de pédagogie citoyenne que sous-tend cette motion est bonne.

Un commissaire démocrate-chrétien souligne qu'il est incohérent de manifester, d'une part, une certaine méfiance à Léman bleu avec la proposition PR-346, comme le propose les libéraux, et de demander, d'autre part, des prestations avec la motion M-366. Il ajoute qu'il ne faut pas prendre les téléspectateurs pour des débiles. Ils apprécient aussi les débats bruts, comme l'a souligné M. Charrier. Par contre, il regrette qu'il n'y ait pas de sommaire des débats sur le site Internet de la Ville, contrairement au Canton.

Un commissaire de l'AdG/SI abonde dans ce sens: d'un côté, on impose un cahier des charges et, de l'autre, on appelle à la concurrence. Il ajoute que la commission manque d'éléments pour pouvoir voter. Il répète qu'il ne faut pas prendre les téléspectateurs pour des débiles profonds et souligne à nouveau l'intérêt de la retransmission des débats bruts. Il déclare enfin qu'il faudrait que l'invite au Conseil administratif soit plus souple.

Un commissaire libéral se défend de manquer de cohérence et précise que les libéraux n'entreront pas non plus en matière sur la motion M-366. Il ajoute qu'on ne sait pas encore précisément combien vont coûter ces aménagements. Les montants doivent être demandés à Léman bleu avant de se prononcer.

Le président rappelle que M. Charrier a articulé un chiffre de 40 000 francs.

Un commissaire des Verts fait part de ses réserves sur les modalités d'application de cette motion. Il déclare que faire apparaître les noms des intervenants

sur l'écran ne revient pas à prendre les téléspectateurs pour des imbéciles, mais à améliorer la lisibilité des débats. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un arrêté, mais d'un projet de motion qui ne nécessite pas de montant précis. Le projet d'arrêté viendra plus tard. Il déclare encore que le Conseil administratif devrait s'adresser à l'autorité compétente du Canton pour s'accorder sur ce projet.

Un autre commissaire libéral s'inquiète du contrôle de la réalisation du projet par la suite. Il suggère que les techniciens de Léman bleu fassent une proposition crescendo, par ordre de priorité, en précisant à chaque échelon le montant de l'acquisition.

Un commissaire socialiste déclare qu'il y a confusion des rôles: une motion est une impulsion pour que le Conseil administratif fasse une proposition. Soit elle est incluse dans le budget voté par le Conseil municipal, soit elle est présentée sous forme de projet de règlement du Conseil administratif et la commission pourra aussi en débattre. Il précise que le rôle de la commission de l'informatique et de la communication n'est pas de déterminer les montants, mais de donner une impulsion politique. Il répète que cette motion ne prend pas les téléspectateurs pour des débiles profonds, mais qu'elle demande simplement des commentaires écrits qui rendent les débats plus lisibles.

Le président pense également que la formulation de l'invite est trop contraignante. Il propose que la motion invite simplement le Conseil administratif à étudier les propositions faites par Léman bleu.

Un autre commissaire libéral acquiesce. Il propose une nouvelle formulation: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui soumettre dans les plus brefs délais un projet chiffré de nature à améliorer la retransmission des séances.» Il est également d'accord que le débat brut est une bonne formule. Il précise encore que les 40 000 francs évoqués par M. Charrier correspondent à l'achat de la régie et du studio mobiles, ce qui va plus loin que la simple surimpression écrite. Enfin, il ajoute qu'il n'y a aucun problème à demander plus de précisions sur les montants.

Un commissaire de l'AdG/SI constate qu'une entente est sur le point d'être trouvée. Il souligne que la proposition libérale enlève le caractère contraignant de l'invite qui le dérangeait au départ.

Un commissaire socialiste déclare qu'il faut joindre un effort pédagogique à la technologie. Il faut rendre les débats plus accessibles et tenir compte des téléspectateurs qui réclament plus de clarté.

Un commissaire de l'UDC abonde dans le sens libéral. Il regrette néanmoins que les différentes options n'aient pas été présentées lors de cette séance.

Un commissaire démocrate-chrétien déclare que son parti soutient l'amendement des libéraux. Il ajoute qu'il faut éviter les éléments subjectifs, comme des commentaires en direct sur les débats en cours.

Un commissaire des Verts soumet un second amendement. Il rappelle que le Grand Conseil est incontournable et que le Conseil administratif devrait l'interpeller à ce sujet.

Le président propose d'ajouter «en lien avec le Grand Conseil» dans l'invite.

Un commissaire libéral ajoute qu'il faut solliciter une participation équitable du Canton.

Un commissaire socialiste nuance cette proposition et propose que la formulation soit: «avec le souhait d'une participation équitable».

Un commissaire démocrate-chrétien déclare qu'ajouter «si possible avec le Grand Conseil» lui paraît suffisant.

Le président propose une synthèse, tenant compte des différentes propositions, dont celle de l'UDC: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui soumettre dans les plus brefs délais, en lien avec le Grand Conseil avec le souhait d'une participation équitable, un projet de nature à améliorer les retransmissions des séances plénières du Conseil municipal par TV Léman bleu, en proposant à cet effet des options différentes chiffrées.» Il soumet cette proposition aux voix. La commission accepte l'amendement à l'unanimité.

Vote de la motion amendée

La motion M-366 ainsi amendée est votée à l'unanimité des membres présents (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 UDC, 3 L, 1 DC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui soumettre dans les plus brefs délais, en lien avec le Grand Conseil avec le souhait d'une participation équitable, un projet de nature à améliorer les retransmissions des séances plénières du Conseil municipal par TV Léman bleu, en proposant à cet effet des options différentes chiffrées.

Annexes mentionnées

***Annexe 1**: réponse du Conseil administratif aux questions écrites 66 et 113 « TV Léman bleu ».*

QE-113

Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 8 octobre 2003, intitulée: «TV Léman bleu».

TEXTE DE LA QUESTION

J'ai déposé une première question écrite, la QE-66, le 4 décembre 2001, à propos de l'inscription sur l'écran du point en cours de discussion.

Voilà déjà deux ans que les téléspectateurs assistent, souvent nombreux, aux débats du Conseil municipal ou du Grand Conseil sans savoir, fréquemment, de quel sujet il s'agit!

Il faut savoir que le poste de télévision remplace la tribune du public de la salle du Grand Conseil et du Conseil municipal et que, très souvent, un objet prévu le mardi soir ne passe que le mercredi soir!

Quand, par sous-titre, les téléspectateurs de TV Léman bleu seront-ils mieux informés?

REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Un tel dispositif nécessiterait des moyens techniques et humains supplémentaires dont TV Léman bleu ne dispose pas à l'heure actuelle. Sur demande expresse, TV Léman bleu pourrait chiffrer les besoins techniques et financiers d'une telle prestation. La question de son financement se poserait alors.

Par ailleurs, cette question fait l'objet, en des termes différents, de la motion M-366, renvoyée à la commission de l'informatique et de la communication par le Conseil municipal le 24 juin 2003.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Jean Erhardt*

Le conseiller administratif: *Pierre Muller*

Le 26 novembre 2003.

***Annexe 2**: Audiences de Léman Bleu lors de séances du Conseil municipal en 2003*

CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE GENEVE 2003

Audiences léman bleu

Dates	Séance	Audience du jour
le mardi 14 janvier 2003	Conseil municipal	27'500
le mercredi 15 janvier 2003	Conseil municipal	15'000
le mardi 11 février 2003	Conseil municipal	10'900
le mercredi 12 février 2003	Conseil municipal	14'200
le mardi 11 mars 2003	Conseil municipal	14'200
le mercredi 12 mars 2003	Conseil municipal	24'900
le mardi 8 avril 2003	Conseil municipal	23'200
le mercredi 9 avril 2003	Conseil municipal	26'800
le mardi 6 mai 2003	Conseil municipal	12'100
le mercredi 7 mai 2003	Conseil municipal	16'400
le vendredi 23 mai 2003	Serment des élus communaux	16'500
le lundi 2 juin 2003	Séance d'installation du conseil municipal	35'800
le mardi 3 juin 2003	Conseil municipal	39'300
le mercredi 4 juin 2003	Conseil municipal	49'500
le mardi 24 juin 2003	Conseil municipal	14'800
le mardi 9 septembre 2003	Conseil municipal	16'200
le mercredi 10 septembre 2003	Conseil municipal	27'400
le mardi 7 octobre 2003	Conseil municipal	15'500
le mercredi 8 octobre 2003	Conseil municipal	20'700
le mardi 4 novembre 2003	Conseil municipal	22'000
le mercredi 5 novembre 2003	Conseil municipal	29'700
le mardi 2 décembre 2003	Conseil municipal	17'000
le mercredi 3 décembre 2003	Conseil municipal	22'400
le samedi 6 décembre 2003	Conseil municipal	27'300
MOYENNE :		22'471
le dimanche 19 octobre 2003	Résultats élections nationales	35'600

le 8/12/2003

***Annexe 3**: Audiences de Léman Bleu lors de séances du Grand Conseil en 2003*

GRAND CONSEIL GENEVOIS 2003

Audiences léman bleu

Dates	Séance	Audience du jour
le jeudi 30 janvier 2003	Grand conseil	14'300
le vendredi 31 janvier 2003	Grand conseil	14'300
le jeudi 27 février 2003	Grand conseil	27'900
le vendredi 28février 2003	Grand conseil	27'100
le jeudi 20 mars 2003	Grand conseil	26'400
le vendredi 21 mars 2003	Grand conseil	31'000
le vendredi 28 mars 2003	Grand conseil	21'900
le jeudi 3 avril 2003	Grand conseil	29'800
le vendredi 4 avril 2003	Grand conseil	28'200
le vendredi 2 mai 2003	Grand conseil	11'500
le jeudi 15 mai 2003	Grand conseil	16'500
le vendredi 16 mai 2003	Grand conseil	16'200
le jeudi 12 juin 2003	Grand conseil	18'600
le vendredi 13 juin 2003	Grand conseil	22'400
le jeudi 26 juin 2003	Grand conseil	21'000
le vendredi 27 juin 2003	Grand conseil	22'900
le jeudi 18 septembre 2003	Grand conseil	13'400
le vendredi 19 septembre 2003	Grand conseil	17'800
le mercredi 1 octobre 2003	Grand conseil	25'400
le jeudi 23 octobre 2003	Grand conseil	19'500
le vendredi 24 octobre 2003	Grand conseil	20'500
le jeudi 13 novembre 2003	Grand conseil	24'200
le vendredi 14 novembre 2003	Grand conseil	11'300
le jeudi 4 décembre 2003	Grand conseil	31'600
le vendredi 5 décembre 2003	Grand conseil	21'500
MOYENNE :		21'408
le dimanche 19 octobre 2003	Résultats élections nationales	35'600

le 8/12/2003

Annexe 4: mémo Léman Bleu, audition du 26 janvier2004, page 1

léman bleu
TELEVISION

MEMO

Concerne : Conseil municipal de la Ville de Genève

Nous avons étudié la possibilité de donner à nos téléspectateurs une indication claire quant à l'objet de l'ordre du jour en cours de discussion. Cette indication prendrait la forme d'une surimpression effectuée grâce à notre logiciel «Inscriber» déjà utilisé pour donner les noms et partis des différents intervenants.

Notre estimation s'est fondée sur l'ordre du jour des séances des mardi 20 et mercredi 21 janvier 2004. Pour ces séances ordinaires, l'ordre du jour compte 63 points. On notera que les trois derniers points de l'ordre du jour, à savoir «Propositions des conseillers municipaux», «Interpellations» et «Questions» nécessiteraient naturellement la saisie des textes de toutes les propositions, interpellations et questions. Il faudrait donc augmenter d'autant le nombre d'objets à saisir dans l'Inscriber.

La réception de l'ordre du jour, une dizaine de jours avant la séance, permet d'effectuer un important travail en amont. Il est tout à fait aisé de saisir l'intégralité des points à l'ordre du jour en l'espace d'environ une demi-journée de travail. Si le travail de saisie peut s'effectuer lors des périodes au cours desquelles la régie image de Léman Bleu n'est pas en exploitation, il n'en va pas de même pour l'utilisation de l'Inscriber durant les séances de 17 à 19 heures. En effet, durant cette période, le logiciel est très sollicité pour entrer les données nécessaires aux différentes émissions et, notamment, celles qui concernent le journal et les nouvelles sportives.

TV Léman S.A. - Case postale 1128 - CH-1211 Genève 26
Bureaux et studios: Centre Commercial La Praille - Route des Jeunes - Genève-Acacias
Tél. 022 309 43 21 - Fax 022 301 36 37 - http://www.lemanbleu.ch

***Annexe 5**: mémo Léman Bleu, audition du 26 janvier2004, page 2*

L'acquisition d'un Inscriber pour la régie située à l'Hôtel de Ville semble donc être une nécessité absolue. Ce d'autant plus que la saisie des propositions, interpellations et questions de fin de séance (sujet déjà évoqué plus haut), ne peut se faire qu'à la dernière minute et par une personne présente sur les lieux. Pour réussir cette saisie de dernière minute, une collaboration étroite doit être instaurée entre la personne chargée de la saisie et les services du Conseil municipal (Madame Marie-Christine Cabussat en particulier).

Si la sélection des panneaux Insciber pré-saisis peut être effectuée sans trop de difficultés par le réalisateur (David Charrier), la saisie proprement dite nécessite l'engagement d'une personne. Cette personne pourrait/devrait être la même que celle qui assurerait le suivi journalistique des séances du Conseil municipal.

Il nous a en effet été demandé d'estimer le taux d'occupation d'un journaliste qui serait chargé d'effectuer le «décodage» des séances du Conseil municipal. Cette tâche implique non seulement la présence du journaliste sur place durant les séances, mais également un important temps de préparation.

<u>Estimation du temps de travail</u>

Préparation séance du mardi	3h30
Séance du mardi	4h30
Total	1 journée de travail de 8 heures
Préparation séance du mercredi	3h30
Séance du mercredi	4h30
Total	1 journée de travail de 8 heures
Saisie des points OJ sur Inscriber	4 heures
Total	½ journée de travail
TOTAL FINAL	**2 ½ journées de travail**

Annexe 6: mémo Léman Bleu, audition du 26 janvier2004, page 3

Estimation financière

L'estimation financière est établie à partir du «barème de
janvier 2004», barème édité par le secrétariat général d'ir
(anciennement Fédération suisse des journalistes – FSJ).

1 journée de travail	Frs :	478,20
1 journée de travail	Frs :	478,20
½ journée de travail	Frs :	267,70
2 indemnités forfaitaires repas à 25.-	Frs :	50.-
TOTAL	**Frs :**	**1'274,10**

Ce tarif comprend les indemnités de vacances de 10,63% selon l'art. 30a, ch.

Ce décompte est valable pour les séances ordinaires du C
municipal. Il ne comprend pas les prolongations de séanc
séance de budget qui a généralement lieu un samedi et qu
plus longtemps, il faut naturellement réévaluer la prestat
modèle suivant :

Durée de la séance (8h-19h et 20h30-23h) 13h30
soit 1 journée de travail de 8 heures et 5h30 supplément
96,90/heure

1 journée de travail	Frs :
5,5 heures supplémentaires à Frs 96,90	Frs :
1 journée de préparation	Frs :
2 indémnités forfaitaires repas (midi et soir)	Frs :
TOTAL	**Frs :**

Annexe 7: mémo Léman Bleu, audition du 26 janvier2004, page 4

Sur cette base, le budget annuel peut être évalué de la man
pour l'année 2004 :

20 et 21 janvier	Frs :	1'274,10
10 et 11 février	Frs :	1'274,10
9 et 10 mars	Frs :	1'274,10
6 et 7 avril	Frs :	1'274,10
11 et 12 mai	Frs :	1'274,10
8 et 9 juin	Frs :	1'274,10
21 et 22 juin	Frs :	1'274,10
7 et 8 septembre	Frs :	1'274,10
5 et 6 octobre	Frs :	1'274,10
2 et 3 novembre	Frs :	1'274,10
30 novembre et 1er décembre	Frs :	1'274,10
4 décembre (budget)	Frs :	1'539,35
TOTAL	Frs :	15'554,45
avec les charges sociales (15%)		
TOTAL	**Frs :**	**17'900.-**

Toute séance qui n'est pas annulée au moins une semaine
de sa tenue est payable intégralement, même si elle est rer
ce cas, la séance supplémentaire est payée en sus. Toute s
supplémentaire est payée en sus aux conditions indiquées

Un exemple de ce que pourrait être le travail de surim
disposition dans l'Inscriber de la régie de Léman Bleu,
dossier «POLITIQUE», fichier «fichier test Ville.ins»,

***Annexe 8**: page de couverture de la plaquette de présentation du programme 04-05 de Léman bleu. La version complète et actualisée est disponible sur www.lemanbleu.ch.*